

Procédure de la mobilité étudiante dans le cadre de la double diplomation

L'Université de Nice-Sophia Antipolis (UNS) a mis en place dans votre université un programme d'économie-gestion à double diplomation. Dans le cadre de ce programme, les étudiants ont la possibilité, à partir de la Licence 2 (sous réserve d'avoir validé la Licence 1), de venir à l'Université de Nice, à l'Institut Supérieur d'Economie et de Management (ISEM), pour effectuer une année ou un semestre d'étude. **Pour pouvoir venir étudier un semestre ou une année à Nice, l'étudiant doit pouvoir fournir un certificat de français (DALF ou TCF) attestant d'un niveau de français B2 (minimum).**

Modalités de mobilité

1) **Mobilité pour une année universitaire entière :**

L'étudiant(e) devra arriver début septembre pour finaliser les formalités d'inscription et repartir début juillet après la session de rattrapage. **Il/Elle devra suivre les cours, les travaux dirigés et passer les examens** comme tout étudiant d'économie gestion. Le régime d'examen de Nice se substitue à celui pratiqué dans le cadre du programme de double diplomation. Ce sont les notes obtenues à Nice qui compteront dans le calcul de la moyenne.

2) **Mobilité pour un semestre d'étude (1^{er} semestre ou 2nd semestre):**

L'étudiant(e) devra arriver soit :

- début septembre pour finaliser les formalités administratives et repartir fin janvier après la session d'examen du 1er semestre.
- Fin janvier pour finaliser les formalités administratives et repartir fin juin après la session du 2^{ème} semestre.

L'étudiant devra suivre les cours et les travaux dirigés.

L'étudiant devra passer les examens de la double diplomation de son année d'étude chez lui dans son université d'origine (soit début janvier soit en juin) et fera la session de rattrapage au mois de septembre.

Il appartient à chaque site de regrouper les demandes de mobilité et de transmettre, avant la fin du mois de mai de l'année précédant la mobilité, au Service de relations internationales (oddo@unice.fr) les éléments suivants :

- un tableau excel regroupant les noms, prénoms et niveau d'étude de Nice des étudiants souhaitant venir à Nice pour une année, pour le premier semestre, et pour le deuxième semestre

Institut Supérieur
d'Economie & Management

- l'ensemble des fiches « Demande de mobilité étudiante » (une fiche par étudiant)
- Une attestation signée du Doyen confirmant que les étudiants (mettre noms, prénoms) ont bien obtenu un certificat de français niveau B2 ou bien une copie des certificats.

Les demandes de mobilité seront examinées par le service de relations internationales et une confirmation de l'acceptation de ces demandes sera fournie dans les meilleurs délais à l'université partenaire.

Module obligatoire de français

Tout étudiant venant à Nice pour une mobilité devra suivre un module de français. Ce module se compose de 20 heures d'apprentissage par semestre en autonomie au Centre de ressources en langues du campus ainsi que d'une dizaine d'heures en ateliers. Les ateliers porteront principalement sur des aspects méthodologiques, sur la prise de note, sur l'aide à l'insertion dans la vie du campus.

Inscription

Tout étudiant venant en mobilité devra s'acquitter :

- des droits d'inscription dans le programme de double diplomation
- de la sécurité sociale¹ (obligatoire pour les étrangers pour tout séjour supérieur à 3 mois)

Le montant des droits d'inscription au programme sera fixé **au mois de juin précédent la rentrée universitaire**. L'étudiant pourra soit :

- régler les droits d'inscription dans son université d'origine (l'Université d'origine reverse ensuite cette somme à l'UNS sur présentation de facture par l'ISEM) et la sécurité sociale à son arrivée (en espèces uniquement)
- régler l'ensemble des frais à son université d'origine (l'Université d'origine reverse ensuite cette somme à l'UNS sur présentation de facture par l'ISEM)
- régler lui-même l'ensemble des frais à l'UNS (en espèces uniquement)

Formalités administratives

Il appartient à chaque étudiant de bien se renseigner sur les démarches administratives à remplir avant de partir en mobilité.

Je conseille fortement à tous les étudiants de prendre notamment contact avec l'Ambassade de France présente dans leur pays et notamment avec la Cellule Campus France.

Le service SRI de l'ISEM se tient à disposition des sites pour fournir tous documents nécessaires (attestations d'accueil,...) à l'élaboration des dossiers de demande de mobilités.

¹ Montant fixé à 203 euros pour l'année 2011/2012



Institut Supérieur
d'Économie & Management

Une fois arrivés à Nice les étudiants devront également accomplir tout un tas de démarche notamment vis-à-vis de l'OFII (Office français de l'Immigration et de l'intégration) et de la Préfecture des Alpes-Maritimes afin d'obtenir un titre de séjour indispensable à l'obtention de la carte d'étudiant définitive.

Assurance

Il est fortement recommandé de prendre, en plus de la sécurité sociale étudiante, une mutuelle étudiante ainsi qu'une assurance privée couvrant notamment le rapatriement sanitaire en cas de problème grave de santé.

Hébergement

Pour l'instant, nous n'avons aucune résidence universitaire disponible près du Campus Saint Jean d'Angely.

Les seules résidences universitaires disponibles sont situées à Nice Ouest. Il est donc fortement recommandé que chaque étudiant recherche par lui-même un hébergement.

Le service des relations internationales pourra communiquer les coordonnées d'une agence immobilière pour faciliter les démarches. Les prix des locations étant très élevés à Nice, il est fortement recommandé de privilégier la colocation.